Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

Lisez ici la Bourse du Transport

RSS 🔊



NOUVEAU PLAN D'AIDE WALLON

Subscribe

Voilà de bonnes nouvelles pour les secteurs de l'autocar, l'autobus et des agences de voyages, que nous avons reçues du cabinet du ministre wallon de l'Economie, Willy Borsus!

Le ministre a annoncé ce matin de nouvelles mesures de soutien :

 une indemnité qui équivaudra à 5 % de la valeur d'achat des autocars immobilisés hors TVA, à condition de démontrer une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % (avec un plafond de 25 cars par entreprise).

Pour la première fois en Wallonie, le gouvernement tient ainsi explicitement compte de la spécificité de notre secteur qui est à forte intensité de capital, et prévoit un soutien sur mesure.

Nous restons en contact avec le cabinet pour avoir des précisions sur les modalités.

 une indemnité sera également octroyée aux entreprises avec une activité 'agence de voyages' qui démontrent une perte de chiffre d'affaires de minimum 50 % sur le 1er trimestre de l'année 2021 par rapport au même trimestre de l'année 2019.

Nos membres wallons ont reçu plus de précisions ce matin.



PRIMES À BRUXELLES

Les exploitants bruxellois ont encore jusqu'au 25/03 pour demander la <u>prime pour</u> <u>les secteurs « non-essentiels »</u>.

Bonne nouvelle venant du cabinet de la ministre Trachte : les modalités de la <u>prime</u> <u>bruxelloise Tetra</u> ont été adaptées hier. La prime est majorée de 25 % et sera <u>disponible par unité d'établissement</u> avec un maximum de 5 établissements par entreprise. Notre secteur entre également en ligne de compte. Nous informerons nos membres dès que nous disposerons de tous les détails.



AUTOCAR: reprise des activités extra-muros dès le 15/03

Suite à l'annonce de la ministre Désir, ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant la reprise des activités extra-muros pour les écoles à partir du 15 mars, nous avons reçu des questions de clarification. Il a été décidé cette semaine que **le principe d'une classe par bulle sera appliqué**. Le protocole pour notre secteur, qui a été approuvé par le GEES, reste en vigueur.



CONTRÔLE TECHNIQUE: PAS DE PROLONGATION

Les pouvoirs publics fédéraux ont finalement appliqué toutes les prolongations proposées par l'UE pour un nouveau règlement Omnibus, à l'exception de la prolongation du contrôle technique. Concrètement, les certificats d'aptitude professionnelle, le Code 95, les permis de conduire, la licence communautaire et le contrôle du tachygraphe numérique seront prolongés dans le cadre des mesures en cours relatives à la COVID-19. Cela ne vaut pas pour le contrôle technique car les organismes de contrôle sont restés ouverts durant la crise. Les membres de la FBAA recevront davantage d'informations rapidement.



FONDS SOCIAL: nouvelle convention sectorielle en Flandre

Notre secteur a conclu une nouvelle convention sectorielle avec le gouvernement flamand par le biais du Fonds social pour la période 2021-2022. Concrètement, le Fonds développera, au cours des deux prochaines années, quelque 50 actions pour le secteur concernant les priorités suivantes :

- promouvoir la profession, faire connaître les possibilités d'accès et renforcer l'image de la profession;
 renforcer les partenariats existants (notamment pour la formation des
- renforcer les partenariats existants (notamment pour la formation des chauffeurs) et mettre en place de nouvelles collaborations;
 l'apprentissage tout au long de la vie.

• améliorer l'adéquation entre l'enseignement et le marché du travail ;

- → Dans la mesure du possible, le Fonds social élaborera des actions similaires pour nos entreprises et chauffeurs francophones sur base de la
- → Pour plus d'informations : <u>zuhal.altinkaya@fondssocial.be</u>

convention sectorielle flamande.



effectué avec les transports publics À Bruxelles, lorsque les travailleurs se sont rendus sur leur lieu de travail en 2020,

près d'un sur deux a choisi les transports en commun. Bruxelles présente donc une palette de mobilité complètement différente de celle de tout autre endroit du pays.

Les transports en commun sont le moyen de transport le plus populaire pour le déplacement domicile-travail, alors qu'ils sont le moyen le moins populaire pour les autres types de déplacement.

15,1 % des travailleurs bruxellois utilisent le vélo pour se rendre au travail, soit deux

fois moins que dans l'ensemble du pays (33,3 %). Alors que **la voiture reste la reine ailleurs en Belgique**, elle n'est choisie que pour 44,4 % des déplacements domicile-travail dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ce qui ressort du <u>baromètre de mobilité d'Acerta</u>.



bâtiment Depuis décembre 2020, Heidebloem a une nouvelle adresse. L'entreprise

flamande a déménagé dans un nouveau bâtiment, prêt à accueillir les

potentiels véhicules électriques du futur.

Découvrez tous les avantages du nouveau bâtiment et comment les chauffeurs ont aidé au déménagement.

→ Découvrez le nouveau bâtiment de Heidebloem

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

→ Inscrivez-vous en recevez les prochains numéros

17/03 – Comité Fédéral Autocar

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. Vous trouverez ici les

données de contact des collaborateurs de la FBAA.





Copyright © 2021 FBAA, Tous droits réservés.

Cliquez ici pour vous désinscrire de cette liste d'envoi.

Consulter notre politique de confidentialité